



Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de
la Formation Professionnelle
Section de la Charente**

Maison des syndicats, 10 rue de Chicoutimi 16000 Angoulême

Comité hygiène, santé et sécurité au travail départemental

Inspection académique de la Charente, le 5 février 2019

Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Madame la Présidente,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité,

Permettez-moi, puisqu'il s'agit du premier CHSCT D faisant suite aux élections professionnelles, de commencer par quelques généralités.

Dans une situation marquée par la volonté du gouvernement de remettre en cause la place des syndicats et de détruire la place et le rôle des comités techniques, des CAP et des CHSCT, notre fédération, la FNEC-FP FO avec sa Confédération la CGT-FO, « *confirme son refus d'accompagner la transformation du syndicat en corps intermédiaire* ». C'est pourquoi, la confédération Force Ouvrière et notre fédération ne participent et ne participeront pas au « Grand débat » mis en place par le gouvernement pour légitimer ses décisions, sans aucun résultats pour les salariés.

Il ne vous surprendra donc pas que, a contrario, FO, dans cette instance, fasse entendre les revendications de ses mandants, et agisse en toute indépendance pour la défense exclusive des intérêts matériels et moraux des salariés.

A ce titre, dans cette instance, dont les compétences portent sur la santé des agents, leur sécurité et leurs conditions de travail, FO demandera à ce que les textes réglementaires, qu'il s'agisse de ceux qui régissent ce comité ou de ceux qui définissent les droits des personnels ou les obligations de l'employeur, soient respectés.

Dans ce comité, FO défendra donc les dossiers qui lui seront confiés afin d'améliorer la situation en terme de santé, sécurité et conditions de travail des personnels et soutiendra toute action ou décision permettant d'améliorer la situation des agents d'une manière générale.

Ceci étant dit, comment ne pas faire le lien entre, d'une part les réformes récentes (du collège, du lycée, de la deuxième heure supplémentaire imposée notamment), les fermetures d'écoles, de classes, ou encore les suppressions de postes, et d'autre part, la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents ?

Pour FO, ces réformes et ces fermetures d'écoles, de classe et ces suppressions de postes contribuent très largement à la dégradation des conditions de travail des agents et peuvent avoir des conséquences sur leur santé et leur sécurité au travail.

A ce titre, FO demande, en cohérence avec l'avis adopté par le CHSCT académique du 10 octobre dernier, à ce que ce comité soit consulté, conformément à l'article 57 du décret 82-453, « *sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail* » puisque souvent ces réformes et ces fermetures d'écoles, de classes et ces suppressions de postes ont des conséquences en terme d'organisation du travail pour les agents.

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité, je vous remercie de votre attention.

Olivier BRUNAUD

Représentant de la fédération FO de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
Section de la Charente